

Participation au sein de l'Église des personnes qui s'identifient comme transgenres

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES DIRIGEANTS LOCAUX

Ce document complète les règles énoncées dans le *Manuel général d'instructions*, section 38.6.23, « Personnes qui s'identifient comme transgenres ». Son but est d'aider les dirigeants locaux à tenir conseil avec les personnes et leur famille au sujet de certains aspects de leur participation à l'Église.

Directives générales

Dans tous les cas, les dirigeants locaux doivent :

- Rechercher l'aide spirituelle.
- Traiter les personnes et leur famille avec amour et respect tout en enseignant les vérités de l'Évangile.
- Prendre en compte les besoins de la personne et des autres membres de la paroisse.
- Veiller à ce que la doctrine de l'Église sur le genre ne soit pas remise en cause ou mal comprise.
- Demander conseil. Les évêques consultent le président de pieu. Les présidents de pieu et de mission consultent la présidence d'interrégion.
- Impliquer les parents ou tuteurs des mineurs.

Noms et pronoms usuels

Les registres officiels de l'Église indiquent le sexe biologique du membre à la naissance.

Le choix de l'utilisation de noms et pronoms usuels doit être laissé aux individus, à leur famille, à leurs amis et aux membres de l'Église. Les dirigeants locaux ne doivent pas déterminer ni imposer la façon dont les membres s'adressent à une personne.

Si un membre a un nom usuel, il peut être noté dans le champ « nom usuel » du certificat de membre.

Réunions et activités non mixtes

Les personnes assistent aux réunions et aux activités qui correspondent à leur sexe biologique de naissance.

Toute exception, qui doit être rare, doit respecter les « Directives générales » indiquées ci-dessus et être approuvée par la présidence de l'interrégion.

Activités avec nuitée

Pour les activités avec nuitée destinées à un genre précis, les personnes ne participent qu'aux camps qui

correspondent à leur sexe biologique à la naissance. Les camps des Jeunes Filles et les camps des collèges de la Prêtrise d'Aaron sont des exemples d'activités non mixtes.

Pour les activités avec nuitée mixtes, les personnes qui effectuent une transition chirurgicale, médicale ou sociale à partir de leur sexe biologique de naissance quittent l'activité la nuit. Les jeunes concernés sont confiés à un parent ou un tuteur légal, qui est responsable de leur hébergement. Les conférences de jeunes adultes seuls, les conférences « Jeunes, soyez forts » et les conférences de jeunesse sont des exemples d'activités mixtes.

Appels et responsabilités

Les personnes qui entreprennent une transition chirurgicale, médicale ou sociale à partir de leur sexe biologique de naissance ne sont pas appelées à ni chargées (1) de remplir des rôles spécifiques à un genre, (2) de servir en tant qu'instructeurs ou (3) de travailler avec des enfants ou des jeunes. Ils peuvent recevoir d'autres appels ou responsabilités qui leur donnent l'occasion de progresser et de servir autrui.

Toilettes dans les bâtiments de l'Église

Les toilettes doivent être un endroit privé et sûr. Il faut veiller à respecter la vie privée et la dignité de chacun.

Les personnes qui entreprennent une transition chirurgicale, médicale ou sociale à partir de leur sexe biologique de naissance doivent utiliser des toilettes individuelles, lorsqu'elles sont disponibles.

S'il n'y a pas de toilettes individuelles, un dirigeant local consulte la personne (et les parents ou tuteurs du jeune) pour trouver une solution. Voici quelques options :

- Utiliser les toilettes qui correspondent au sexe biologique de la personne à la naissance.
- Utiliser les toilettes qui correspondent au sentiment que l'individu a de son genre intérieur, avec une personne de confiance qui s'assure que d'autres personnes n'utilisent pas les toilettes en même temps.